



RÉGION ACADEMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de région académique de l'enseignement supérieur

SRAES

Mail : sraes@region-academique-occitanie.fr

Rectorat de région académique
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier Cedex 2

Arrêté constituant le bureau de vote aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier-Occitanie

**La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités**

Montpellier, le 16 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants, R. 822-2, R. 822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 21 novembre 2025 portant création de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier-Occitanie ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 1^{er} décembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier-Occitanie ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 14 janvier 2026 fixant la liste électorale relative à l'élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier-Occitanie ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier-Occitanie ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 15 janvier 2026 fixant les listes de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier-Occitanie ;

Vu l'avis de la commission électorale réunie le 15 janvier 2026 ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Le bureau de vote est composé d'un président, représentant du recteur de région académique, et d'un secrétaire, représentation de l'administration du Crous.

En conséquence, sont désignés :

Fonction dans le bureau de vote	Noms
Président, représentant du recteur de région académique	Franck DOMEIZEL
Secrétaire, représentant du Crous	Stéphanie HENRY

Article 2 :

Le bureau de vote est également composé d'un représentant titulaire de chacune des listes de candidats aux élections. Pour chaque représentant titulaire d'une liste de candidats, est désigné un représentant suppléant.

En conséquence, sont désignés membres du bureau de vote :

Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Active ton Crous	Cherine GALAUP SALERAT	Salim BOUR
Le Poing Levé, la listes des étudiant·es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême-droite, le génocide à Gaza	Floriane DAHAN--TORRALBO	Ariane BRESSY
LES ELUM O'CROUS : la liste associative et indépendante	Justine DENYS	Adrien GREGORI
SCUM – Super Chatons Ultra Mignons – contre Macro et les racistes, pour des bourses à 1288€, le repas à 1€ et des logements pour toutes et tous !	Lorris CHABERT	Théo HAFFNER Martin
Solidaires et RUSF34 contre la précarité, l'extrême droite et ses idées	Loïs KASSIGIAN-BOURDEL	Émilie VIDAL
UNI : pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS	Ethan L'HUILLIER	Gael RICHARD
Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou·te·s (RS, UNEF, Coordo)	Alétheïa BRUEL	Gabriel GALERA

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Montpellier-Occitanie et affiché par tout moyen y compris sur support numérique dans ses locaux.

Article 4 :

La directrice générale du Crous de Montpellier-Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la rectrice de région académique Occitanie,
Chancelière des universités
et par délégation,
La rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur,
la recherche et l'innovation**



Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME